

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	<p>L'an deux mil vingt, le deux juin à dix-neuf heures trente à Vocance, le Conseil municipal de Vocance dûment convoqué le vingt-six mai deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la salle polyvalente, à huis clos, dans le cadre du COVID-19 et des mesures de protection conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Virginie FERRAND, Maire.</p> <p>Étaient présents : Virginie FERRAND, Régine MARQUES, Franck MONNERON, Patricia SASSOLAT, Marie-Claude DEFOUR, Adeline DUCHIER, Isabelle COSTECHAREYRE, Séverine BEZIN, Jean-Marc OLIVARES, Bruno COMBES, Adeline QUENOILLERE, Michel BESSET, Ionel DOBRE, Sylvie MOUNIER, Juan ARCHIER.</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Absents :</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Secrétaire de séance : Régine MARQUES</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DELIBERATION 2020-018

OBJET : Délégation des adjoints et du conseiller délégué

Suite au Conseil Municipal du 25 mai 2020, il a été voté le nombre de quatre adjoints au Conseil Municipal de Vocance.

Les délégations des adjoints et du conseiller délégué sont les suivantes :

Délégation Première Adjointe : Régine MARQUES

- Développement et Vie Economique,
- Gestion du Personnel Communal,
- Vie Associative,
- Bulletin Municipal.

Délégation Deuxième Adjoint : Franck MONNERON

- Voirie et Travaux,
- Urbanisme,
- Citoyenneté, Sécurité.

Délégation Troisième Adjointe : Patricia SASSOLAT

- Vie scolaire, Enfance,
- Communication,
- Environnement,
- Syndicat des Trois Rivières,
- Forêt.

Délégation Quatrième Adjointe : Marie-Claude DEFOUR

- Finances,
- C.C.A.S., Actions en faveur des Séniors.
- Fêtes et cérémonies.

Conseiller Délégué : Juan ARCHIER, suppléant de Monsieur Franck MONNERON :

- Voirie et Travaux,
- Urbanisme,
- Citoyenneté, Sécurité.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-019

OBJET : Délégation de signature

Pour la bonne continuité du service, Madame le Maire sous son contrôle et sous son autorité souhaite donner délégation à Régine MARQUES, 1^{ère} Adjointe, pour la signature des actes administratifs en son absence.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-020

OBJET : Indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et au conseiller délégué

Les articles L2123-20 à L2123-24 et R2123-23 du Code général des collectivités territoriales précisent les conditions dans lesquelles les conseils municipaux peuvent fixer les montants des indemnités de fonctions que la commune sera appelée à verser au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

1- Indemnité du Maire :

L'indemnité de fonction du maire est déterminée en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1027, un taux fixé par l'article L2123-23 du Code général des collectivités territoriales à 40.3 % pour les communes de 500 à 999 habitants.

2- Indemnités des Adjoints :

Les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint sont déterminées en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1027, un taux fixé par l'article L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales à 10.70 % pour les communes de 500 à 999 habitants.

3- Indemnités du conseiller délégué :

En application de l'article L2123-24-1-III, dans les communes de moins de 100 000 habitants, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L2122-18 et L2122-20 peuvent percevoir une indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints à hauteur de 3.20%.

Article 1 -

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 -

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 3 -

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 -

La mise en place des indemnités sera effective au 25 mai 2020, date d'installation du Conseil Municipal.

**ANNEXE- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE
VOCANCE A COMPTEUR DU 25 MAI 2020**

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITE
Maire	FERRAND	Virginie	39.768 % de l'indice
1ère adjointe	MARQUES	Régine	10.168 % de l'indice
2 ^{ème} adjoint	MONNERON	Franck	10.168 % de l'indice
3 ^{ème} adjointe	SASSOLAT	Patricia	10.168 % de l'indice
4 ^{ème} adjointe	DEFOUR	Marie-Claude	10.168 % de l'indice
Conseiller Délégué	ARCHIER	Juan	3.20 % de l'enveloppe budgétaire Maire-Adjoint

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-021

OBJET : Création et composition des commissions municipales

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le procès-verbal établissant les résultats des élections municipales,

Madame le Maire explique que l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Leur rôle consiste en l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

Le tableau des commissions est joint en annexe de cette présente délibération.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-022

OBJET : Constitution du C.C.A.S

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'élection du 15 mars 2020, il convient de procéder à la constitution du Centre Communal d'Action Sociale.

Elle précise que le Conseil d'Administration doit être composé, outre le Maire qui est la présidente, de 5 membres issus du Conseil Municipal et de 5 membres extérieurs.

- ❖ FIXE le nombre de membres du Conseil d'Administration à 10.
- ❖ DESIGNÉ 5 personnes du conseil municipal pour constituer le C.C.A.S :
 - Marie-Claude DEFOUR, (Vice-présidente du C.C.A.S) :
 - Michel BESSET
 - Adeline DUCHIER
 - Sylvie MOUNIER
 - Jean-Marc OLIVARES

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération

DELIBERATION 2020-023

OBJET : Désignation représentant de la commune « isolée » au SDE 07

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment en son article L2121-33,

Vu l'adhésion de notre Commune au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07)

Vu les statuts modifiés du SDE07 par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2014,

Considérant l'article 6 des dits statuts :

Il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant qui participera au collège électoral chargé d'élire les délégués au Comité Syndical du SDE07 pour son arrondissement, selon l'ordre du tableau et propose :

Madame Virginie FERRAND en qualité de déléguée titulaire du SDE 07,

Madame Régine MARQUES en qualité de déléguée suppléante du SDE 07.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire propose un tour de table à ses adjoints pour la présentation de leurs délégations respectives.

Pour se présenter, Régine MARQUES, dans le cadre de ses délégations, propose de contacter les acteurs de la vie économique locale, il en sera de même pour le personnel communal et le tissu associatif.

Franck MONNERON précise que l'agent technique assiste aux réunions de chantier de la chaufferie Les travaux de création d'un bloc sanitaire et la rénovation de la buvette du terrain municipal sont terminés.

Patricia SASSOLAT, rappelle que les conditions sanitaires à respecter (Covid-19) ont été compliquées à mettre en place. Elle rappelle également que le parc informatique de l'école a été renouvelé. Les peintures des classes sont prévues après les travaux de chaufferie avant la rentrée de septembre. La faïence est également à faire dans les sanitaires (école).

Marie-Claude DEFOUR gère le fleurissement du village (inventaire des pots de fleurs, commande de fleurs...). Concernant le CCAS : elle rappelle qu'un repas annuel pour les personnes de + 65 ans est organisé chaque année et une boîte de chocolats est offerte aux personnes qui sont en maison de retraite.

❖ **Camion de ramassage des ordures ménagères :**

Un vocançois a signalé que le camion de ramassage des ordures ménagères avait perdu 12 déchets entre Vocance et Villevocance. Un courrier va être envoyé pour en informer l'Agglo.

❖ **Fauchage des voies communales :**

L'entreprise Bruc effectue actuellement le fauchage des voies communales (1^{ère} coupe), une 2^{ème} coupe (+ talus) est programmée pour le mois d'octobre.

Le fauchage autour de la Maison d'Accueil, autour de l'HLM Adis, autour des conteneurs, au terrain municipal est assuré par notre agent technique.

L'acquisition d'une tondeuse professionnelle est à l'étude.

❖ **Parking au-dessous de la salle des fêtes :**

Le parking est actuellement en terre. Lors de forts orages, la pluie ruisselle et creuse des sillons. Le goudronnage de l'entrée du parking au-dessous de la salle des fêtes et la mise en place d'un caniveau de récupération d'eau est envisagé. Des devis sont en cours.

❖ **Visite des bâtiments communaux :**

Une visite des bâtiments communaux avec les nouveaux élus est prévue le samedi 13 juin à 9h00.

❖ **Chaufferie communale :**

Suite à l'accident de grue survenue le 1er juin dernier sur une maison de retraite à Annonay, Madame le Maire a contacté le maître d'œuvre afin qu'il fasse vérifier par le cabinet de coordination de sécurité, la solidité de l'implantation de la grue sur le site du chantier de la chaufferie communale.

❖ **Local technique communal :**

Il est nécessaire de sécuriser le local technique communal par la mise en place d'un portail. D'autre part, il est nécessaire également de réaliser des silos pour stocker le sel et la pouzzolane. Des devis sont à prévoir.

❖ **Point calendrier :**

Pour la fête des mères, les conscrits organisent une vente de plantes, fleurs, compositions sur la place du marché vendredi 5 juin à partir de 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait en Mairie de VOCANCE, le 5 Juin 2020

Madame le Maire
Mme Virginie FERRAND



